

## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 1054-18 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ca.20 - Bâtiment d'exercice - Sécurité incendie)**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 5 mars 2018;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 mars 2018;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 9 avril 2018;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 10 mai 2018;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2018

Céline LeBlanc  
Greffière